

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 avril 2023

Délibération n°2023/076

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 avril 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VILLE SOUS ANJOU

Mr CROS Michel
Mr VIAL Gilles – Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ALBUS Delphine pouvoir à Mr DARBON Thierry - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean François - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr BONNETON Gilles – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr MOUCHIROUD Robert - Mr REY Jean-Marc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Fonds vert - rénovation énergétique du Gymnase Quinon

L'objectif principal est la rénovation globale technique et énergétique du bâtiment existant afin d'assurer la pérennisation de l'équipement et de l'accueil du public scolaire et associatif. Les enjeux de ce projet ont été exposés en séance du conseil communautaire du 27 février 2023.

Ce bâtiment est assujéti au décret éco énergie tertiaire et des gains énergétiques doivent être obtenus par une meilleure exploitation avec la mise en place d'une GTC (intervention TE 38 dans le cadre d'ACTEE).

L'audit technique a permis aux élus de retenir un scénario de rénovation et d'estimer les travaux nécessaires. La visite énergétique de TE 38 et l'AMO a permis de flécher des travaux de régulation et de calorifugeage pour permettre au bâtiment d'être conforme aux attentes du décret.

L'AMO d'EBER a terminé la phase programme et élabore actuellement les pièces pour lancer un marché de maîtrise d'œuvre courant avril afin de commencer les travaux fin 2023. Les montants indiqués ont été travaillés lors de la phase de programmation.

D'une manière générale, les travaux se décomposent comme suit :

- Rénovation structurelle : 250 500 € HT :
 - Clos couvert
 - Revêtement Sol Sportif
 - Aménagement intérieur

- Rénovation énergétique : 489 500 € HT
 - Eclairage :
 - Relamping de l'ensemble des pièces du gymnase avec un passage en LED ;
 - Mise en place de luminaire gradables en fonction de l'éclairage naturel ;
 - Mise en place de système radar ;
 - Mise en place de système d'horloge pour assurer l'extinction du site le soir.

- Chauffage :
 - Remplacement des radiateurs HS et mise en place de vannes thermostatiques pour les radiateurs maintenus ;
 - Séparation des circuits de chauffage radiateurs/panneaux rayonnants ;
 - Amélioration de la régulation par l'ajout de sondes d'ambiances, l'amélioration de la GTC, l'asservissement des déstratificateurs existants ;
 - Optimisation du réseau de chauffage par le renouvellement de vannes, la mise en place de filtres clarificateur ;
 - Remplacement de la production de chaleur existante ;

- Ventilation :
 - Remplacement des CTA existantes par des centrales double flux avec système de recyclage de chaleur ;
 - Optimisation des ventilations par la mise en place de sonde de CO2 ;
 - Calorifugeage des réseaux de ventilation notamment extérieurs.

Le montant global prévisionnel de ces travaux est estimé à 740 000 € HT

Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert uniquement sur les travaux énergétiques d'un montant de 489 500 €.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes,

Considérant que EBER CC s'est lancée il y a près de 2 ans dans une démarche climat, air, énergie, projet territorial de développement durable dont les objectifs consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de l'air,

Considérant l'opération de rénovation structurelle et énergétique du gymnase Quinon,
Considérant les éléments présentés en séance sur cette thématique,
Considérant que l'Etat peut allouer une aide financière aux projets dans le cadre du Fonds Vert au titre de l'axe 1 « renforcement de la performance environnementale dans les territoires – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », **le plan de financement** prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant H.T. <u>de la subvention</u>	Date de la demande	Date d'obtention <u>(joindre la copie de la décision d'octroi)</u>	Taux
Union Européenne				
DETR /DSIL	0			
Contrat de chaleur	0			
Région				
Département (fonds piscine)				
FONDS VERT	391 600€			80,0%
Sous-total (total des subventions publiques)	391 600,00 €			80,0%
Participation du demandeur : - <u>autofinancement</u> - <u>emprunt</u>	97 900 €			20,0%
TOTAL	489 500,00 €			100 %

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres**

VALIDE l'opération de rénovation énergétique du gymnase Quinon,

VALIDE le plan de financement susvisé avec un montant global prévisionnel estimé à 489 500,00 € HT pour la rénovation thermique,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD